



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2005/1
19 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Soixante-troisième session
27-30 septembre 2005

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
QUI INTÉRESSENT LES ACTIVITÉS DU COMITÉ**

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document rend compte des résultats de la soixantième session de la Commission qui intéressent les activités du Comité. Celui-ci est invité à prendre note des conclusions et requêtes de la Commission et à y donner la suite voulue.

INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des décisions qui ont été débattues à la session de 2005 de la Commission économique pour l'Europe et qui intéressent les activités du Comité.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE QUI INTÉRESSENT LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

A. RÉFORME DE LA CEE

1. La Commission avait décidé de faire établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE, l'objectif étant de formuler des recommandations pour déterminer les modifications à apporter à son rôle, à son mandat et à ses fonctions à la lumière des transformations survenues dans l'architecture institutionnelle européenne depuis la création de la CEE, il y a près de 60 ans.

2. Le rapport a été achevé le 30 juin 2005 et, à la réunion informelle spéciale qu'elle a tenue le 14 juillet, la Commission a décidé d'en faire la base de la négociation des mesures de réforme que les États membres auraient à adopter. Les méthodes de travail propres à faciliter des négociations transparentes et efficaces ont été examinées. Le Comité sera informé oralement de l'évolution de la question.

3. La partie du rapport sur l'état de la CEE qui concerne le sous-programme consacré au bois figure en annexe au présent document.

B. PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'ONU POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

4. La Commission a été informée que le projet de budget 2006-2007 était encore en instance d'approbation par le Secrétaire général et l'Assemblée générale et elle a réaffirmé qu'il importait que les recommandations relatives aux textes explicatifs du budget-programme soient pleinement mises en œuvre (E/ECE/1430/Add.1).

C. CADRE STRATÉGIQUE DE L'ONU (PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL)

5. La Commission a aussi adopté les recommandations du Groupe d'experts du Programme de travail relatives aux nouvelles modalités d'établissement du programme de travail (E/ECE/1423/Add.1).

6. La mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts relatives aux nouvelles modalités d'établissement du programme de travail exigera l'intervention du Comité. Conformément à ces recommandations, celui-ci devra examiner le projet de programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et y apporter sa contribution. Le programme biennal pour 2008-2009 établira les objectifs du sous-programme, sa stratégie, les résultats escomptés et les indicateurs de succès pertinents. Il constituera le cadre stratégique des activités du sous-programme consacré au bois en 2008-2009.

D. RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT CONVENUS SUR LE PLAN INTERNATIONAL, Y COMPRIS CEUX ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE, ET SUITE DONNÉE AUX TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES PAR LES NATIONS UNIES

7. En septembre 2005, l'Assemblée générale se réunira au niveau des chefs d'États pour faire le point des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le cadre des préparatifs de ce Sommet, le Conseil économique et social a consacré le débat de haut niveau de sa session de fond de juin 2005 au thème suivant: «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies». Comme les autres commissions régionales, la CEE participe au niveau régional à ces travaux.

8. Les États membres ont souligné l'importance des objectifs de développement convenus sur le plan international dans la région de la CEE et ont appuyé les activités que celle-ci menait pour atteindre ces objectifs à l'échelle sous-régionale et régionale.

9. Le programme du Comité du bois, dans le cadre duquel est organisé le contrôle de la ressource forestière de la région, est une contribution directe à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sous l'angle de l'aménagement durable des forêts. De plus, le travail de l'équipe de spécialistes du rôle des femmes dans la foresterie va dans le sens des résultats de l'examen de la CEE «10 ans après Beijing», à l'issue duquel il a été recommandé d'intégrer dans les politiques économiques le problème de l'égalité des sexes, domaine fondamental appelant les États membres à faire de nouveaux efforts. La Commission s'est dite d'avis que la CEE devait poursuivre l'effort tendant à intégrer dans ses travaux la dimension sexospécifique.

E. VERS UNE STRATÉGIE ÉLECTRONIQUE DE LA CEE

10. Les délégations ont reconnu l'utilité des technologies de l'information et de la communication (TIC), et d'une mise en corrélation des connaissances en la matière avec les activités du sous-programme pour accroître l'efficacité des activités de la CEE et permettre au secrétariat de mieux servir les États membres et de mieux communiquer avec eux, les autres partenaires et le grand public.

11. Les activités de la CEE au niveau sectoriel devraient être fonction de la demande, ses organes subsidiaires principaux répondant aux besoins des États membres. À cet égard, les TIC ne devraient pas être considérés comme un but en elles-mêmes; au contraire, chaque organe subsidiaire principal devrait choisir les applications informatiques les plus adaptées à ses activités. Pour ce qui est de la communication, certaines délégations ont fait observer qu'il faudrait faire un surcroît d'effort pour que les documents soient affichés en temps utile sur le site Web de la CEE dans les trois langues de travail (anglais, français et russe). Pour certains pays, renforcer la nature multilingue de ce site faciliterait considérablement la diffusion de la documentation des organes délibérants.

12. Le Comité du bois utilise abondamment l'informatique pour diffuser ses travaux, ses publications, sa documentation et ses bases de données; il s'est doté de serveurs Internet et de courrier électronique.

F. LES TRAVAUX DE LA CEE – SUCCÈS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

13. La Commission a examiné diverses activités découlant des travaux des organes subsidiaires principaux et des sous-organes qui en dépendent. Elle a dit attacher un grand prix à leurs travaux. Elle a souligné que la CEE devait continuer de produire des résultats tangibles et concrets pour suivre l'évolution des enjeux et des priorités de ses États membres. Elle a pris note des contraintes qui, en terme de ressources, pèsent sur la réalisation du programme de travail et s'est déclarée satisfaite des efforts entrepris pour les dépasser. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de collaborer avec les États membres pour s'assurer que la répartition des ressources correspond bien aux priorités qu'elle fixe.

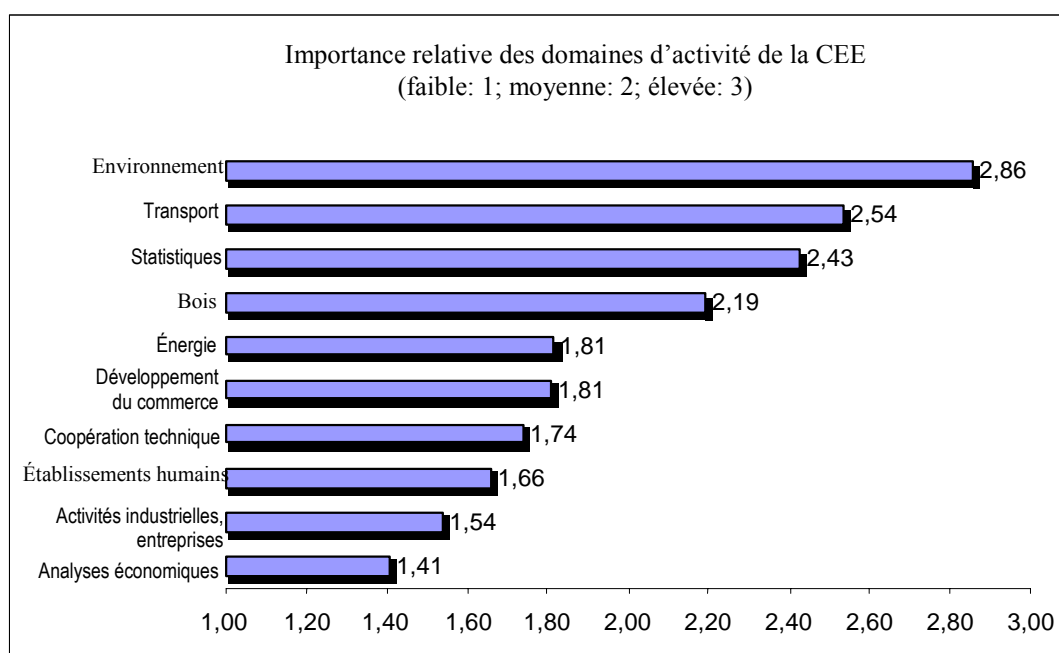
ANNEXE

ÉTAT DE LA CEE, RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE

Opinions des États membres sur les domaines d'activité de la CEE

Divisions et sous-programmes de la CEEDivision du développement du commerce et du développement,Sous-programme 7: Bois

L'équipe d'évaluation a étudié en profondeur les réponses détaillées que les États membres et les institutions internationales partenaires ont présentées sur les questionnaires. Le sous-programme consacré au bois, auquel 38,5 % des réponses accordent une priorité élevée et 19,2 % une priorité faible, atteint le niveau 2,19 sur une échelle allant de 1 à 3.

Sous-programme consacré au bois

La collaboration dans le domaine du bois entre la CEE et les autres organes des Nations Unies, qui remonte aux années 40, offre un exemple unique de réussite. La CEE et la FAO mènent ensemble les activités relatives au bois en Europe; c'est pourquoi on peut trouver dans les services de la première des fonctionnaires émargeant à la seconde. La CEE dispose d'un Comité du bois qui se réunit tous les ans à Genève et offre un lieu de débat sur les politiques, les tendances, et les perspectives commerciales. Elle suit également la réalisation du programme de travail.

De son côté, la FAO dispose d'une Commission européenne des forêts, qui se réunit tous les deux ans, une fois dans une ville siège (à Genève ou à Rome) et une fois dans un pays

membre. Elle passe en revue les faits nouveaux survenus récemment sur le plan des politiques et des institutions et constitue un forum général. Elle identifie les questions qui peuvent se poser dans la région à l'intention du Comité des forêts de la FAO. Elle examine également la mise en œuvre du programme de travail.

Les Bureaux sont formés du Président et des Vice-Présidents du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et du Président du Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Celui-ci se réunit tous les ans à Genève et définit les orientations des activités dans divers domaines. Le secrétariat est dans tous les cas assuré à Genève par du personnel de la CEE et de la FAO.

Le programme intégré a été confié à sept équipes: 1) Marchés et statistiques; 2) Surveillance des ressources forestières en vue d'une gestion durable des forêts dans la région de la CEE; 3) Les femmes et la foresterie; 4) Bonnes pratiques dans le domaine de la sous-traitance forestière; 5) Appui et contribution au développement durable du secteur forestier dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI; 6) Incendies de forêt; 7) Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier.

Opinions des pays membres sur le secteur du bois

Les États membres ont dans l'ensemble une opinion positive sur le sous-programme consacré au bois: 38,5 % jugent qu'il est important pour eux, contre 19,2 % qui pensent le contraire. C'est un résultat particulièrement positif si l'on considère que ce sous-programme n'absorbe que 2,9 % du budget de base de la CEE et qu'il est confié à quatre administrateurs seulement, dont l'un émargeant à la FAO.

Dans leurs réponses, les États membres indiquent que les chevauchements et les doubles emplois sont déjà réduits au minimum parce que la FAO – et le BIT – collaborent déjà avec la CEE dans le secteur du bois. Ils font observer que la Communauté n'a aucune compétence en matière de forêt. D'autre part, il est relevé plusieurs fois positivement que la CEE fait participer des États qui ne sont pas membres de la FAO, comme la Russie, à la coopération dans le domaine du bois et des forêts. Enfin, la publication *European Forest Sector Outlook Studies* semble faire autorité auprès des spécialistes de ces deux questions.

Certains États membres s'inquiètent que le bois et le Centre des Nations Unies pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT) relèvent de la même division, alors qu'ils n'ont apparemment pas grand-chose en commun et que les gouvernements disposent en général de deux ministères techniques différents.

La question du resserrement de la coopération et de la coordination entre le secteur du bois de la CEE et la Conférence ministérielle sur la production des forêts en Europe devrait également être réglée. La première de ces conférences s'est tenue à Strasbourg en 1990 à l'initiative de la France et de la Finlande. Trente pays européens y ont participé, ainsi que la Communauté et plusieurs organisations intergouvernementales, avec statut d'observateur. Reconnaissant la nécessité d'une protection transfrontière des forêts européennes, les participants ont adopté six résolutions. Les Résolutions de Strasbourg portent expressément sur la coopération technique

et scientifique susceptible de réunir les données nécessaires à l'adoption de mesures communes concernant les forêts européennes.

Il est souhaitable qu'une collaboration étroite s'instaure entre la Conférence ministérielle et le Programme commun CEE/FAO consacré au bois, quand ce ne serait que parce que l'on pourrait ainsi s'attendre à des contributions plus importantes des instances politiques aux activités de la CEE dans le domaine du bois. On notera qu'il existe déjà une certaine coopération entre la Conférence ministérielle et le Programme. Plus particulièrement, la CEE a pris la responsabilité de la surveillance des incendies de forêt en Europe et de l'aide dans ce domaine aux pays en transition.

Conclusions et recommandations (bois)

L'équipe d'évaluation considère qu'avec les ressources et le personnel dont il est doté, le sous-programme consacré au bois fait du bon travail. Il a su trouver des partenaires naturels parmi les autres institutions des Nations Unies et semble éviter les doubles emplois. L'équipe recommande:

- Que le sous-programme consacré au bois soit maintenu dans son cadre actuel, qui lui permet de tirer avantage d'une étroite collaboration avec la FAO;
- Que le rôle et la place du sous-programme consacré au bois soient reconsidérés lorsque les divisions de la CEE seront restructurées;
- Que l'on renforce la coopération entre la Conférence ministérielle sur la protection des forêts et la CEE.
